



Conseil Communautaire du 08 décembre 2021 Compte rendu pour affichage

Le 08 décembre 2021, le Conseil Communautaire s'est réuni au foyer rural de Saint Vincent de Connezac, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 01 décembre 2021 conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice	58
Nombre de membres titulaires présents	41
Nombre d'absents titulaires	17
Nombre de Suppléant	3
Nombre de Procurations	10

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Muriel Morlion est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Les procès-verbaux du 28 septembre et du 07 octobre sont adoptés à l'unanimité.

1- POLE ADMINISTRATION GENERALE

Décisions du Bureau

Décision 2021/07 : Attribution du marché du PIG pour l'année 2022 : entreprise SEGAT pour 59 960 € HT soit 71 952 € TTC

Décision 2021/08 : Attribution du marché de l'Etude Pré-opérationnelle de l'OPAH : Entreprise SEGAT pour 55 400 € HT soit 66 480 € TTC.

Décisions du Président

Décision 2021 / 18 : Mise à disposition du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) d'un agent pour effectuer le travail du secrétariat local du SMAEP à hauteur de 400 €/an

Décision 2021/ 19 : Réalisation du programme des travaux sur les équipements d'eau de la piscine intercommunale de Verteillac : entreprise SCOPHYDRO pour 39 206.40 €HT, soit 54 096.24 € TTC.

Décision 2021 / 20 : Réalisation de travaux de mise aux normes électriques et d'amélioration de l'éclairage sur le site intercommunal du Moulin des Terres Blanches : *Lot 1* : entreprise TECHASPIR pour 7 850 € soit 9 420 € TTC ; *Lot 2* : entreprise MB ELEC pour 5 643.91 € HT soit 6 772.69 € TTC.

Décision 2021 / 21 : Consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation des bassins de la piscine intercommunale de Ribérac : entreprise GECAT pour 38 050 € HT soit 45 660 € TTC.

Décision 2021 / 22 : Etude de faisabilité et d'opportunité d'une offre de santé cofinancée par le FEADER dans le cadre du programme LEADER : Association Fabrique des Centres de Santé pour 14 940 € HT.

Décision 2021 / 23 : Réalisation d'un audit financier sur la collectivité : Société Ressources Consultants Finances pour 16 270 € HT soit 19 524 € TTC.

1-1 Administration Générale – Rapporteur Didier Bazinet

Délibération 2021 / 145 : **Modification du règlement intérieur du conseil communautaire de la CCPR**

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de modifier le règlement intérieur de la CCPR adopté par délibération N° 2020/156 du 17 décembre 2020 en complétant ainsi le Chapitre 2 : Bureau, Commission et comités consultatifs avec l'Article 10– Conférence des maires

Délibération 2021 / 146 : **Rapport d'activité 2020 de la CCPR**

Le conseil communautaire à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2020 de la CCPR. Ce rapport retrace les activités de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois exercés durant l'année 2020. Ce document est consultable au siège de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et sur son site internet.

Délibération 2021 / 147 : **Rapport d'activité 2020 du CIAS- Rapporteur Philippe Boismoreau**

Le conseil communautaire à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2020 du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'année 2020

Ce document est consultable au siège du CIAS, au siège de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et sur son site internet.

Délibération 2021 / 148 : Changement de délégués au Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne pour la commune de Saint Martial Viveyrol

Sur proposition du conseil municipal de Saint Martial Viveyrol, le conseil communautaire à l'unanimité désigne pour siéger au SRB Dronne : Titulaire : Paul Delisle / Suppléant : Cédric Saucel

Délibération 2021 / 149 : Loi climat et résilience : objectif « Zéro Artificialisation Nette des Sols »

L'UDM a envoyé à toutes les communes un mail concernant la loi climat et résilience, afin d'inciter les conseils municipaux à délibérer dans le but d'adapter l'objectif « Zéro Artificialisation Nette des Sols » en fonction du caractère rural ou urbain des territoires.

La CCPR qui porte le PLUi souhaite s'associer à cette démarche car elle considère d'une part *que cet objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET, ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des SCOT et des PLUi et d'autre part que cet objectif doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional en fonction d'une nomenclature des espaces artificialisés non encore publiée par décret ;*

Le conseil communautaire unanime :

- *Partage cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale ;*
- *Déclare qu'il contestera, de ce fait, une application rigoriste et strictement verticale des textes – trop souvent subie par le passé- qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.*
- *Demande que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et exige que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.*

1-2 Finances – Rapporteur Jean-Marcel Beau

Délibération 2021 / 150 : Admissions en non-valeur du budget du Service Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les poursuites engagées par M. le Trésorier de la collectivité en vue du recouvrement de recettes auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'admettre les sommes dues en non-valeur pour un montant total de 120 € au compte 6541.

Délibération 2021 / 151 : Admissions en non-valeur du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Les poursuites engagées par M. le Trésorier de la collectivité en vue du recouvrement de recettes auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'admettre les sommes dues en non-valeur pour un montant total de 7 265.52 au compte 6451.

Délibération 2021 / 152 : Admissions en non-valeur du budget Principal

Les poursuites engagées par M. le Trésorier de la collectivité en vue du recouvrement de recettes auprès de plusieurs redevables s'avérant sans résultat, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'admettre les sommes dues en non-valeur pour un montant total de 445.73 € au compte 6541 et 916.78 € au compte 6542.

Délibération 2021 /153 : Constitution d'une provision pour créance douteuse pour le budget annexe du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Président présente des créances douteuses pour des dossiers impayés sur le budget annexe SPANC, se décomposant ainsi :

- Impayés sur les contrôles de bon fonctionnement pour un montant de 127.27 €
- Impayés sur les dossiers d'installation pour un montant de 327.27 €

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de constituer une provision pour créance douteuse, et d'inscrire au budget annexe du SPANC le montant du risque encouru, soit 454.84 € (arrondi à 455 euros HT), correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

Délibération 2021 / 154 : Décision modificative n°1 SPANC

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
65	6541		Créances admises en non-valeur	- 455.00 €	
68	6817		Dot aux prov pour dépréciat des actifs circul	+ 455.00 €	
011	6226		Honoraires	+ 7 000.00 €	
012	6215		Personnel affecté par la coll de rattach.	+ 6 000.00 €	
70	7062		Redevance assainissement non coll		+ 6 000.00 €
70	7068		Autres prestations de services		+ 7 000.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				+ 13 000.00 €	+ 13 000.00 €

Délibération 2021 / 155 : Reprise provision Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Par délibération 2020/178, la CCPR a constitué une provision pour créance douteuse sur le budget OTI pour un montant de 3 800 € sur l'exercice 2020. Pour cet exercice 2021, il convient de reprendre cette provision afin de pouvoir passer les écritures de créances en non-valeur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise la reprise de la provision de 3 800 € afin de passer les écritures des créances en non-valeur sur l'exercice 2021.

Délibération 2021 / 156 : Décision modificative n°1 Office de Tourisme Intercommunal

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
011	6231		Annonce et insertion	- 2 235.00 €	
67	673		Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 335.00 €	
65	65888		Autres	- 3 100.00 €	
012	6215		Personnel affecté par la coll de rattach.	+ 5 000.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0.00	

Délibération 2021 / 157 : Décision modificative n°1 du Budget de l'Autorisation des Droits du Sol (ADS)

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
77	774		Subventions exceptionnelles		+ 800.00 €
012	6215		Personnel affecté par la coll de rattach.	+ 800.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				+ 800.00 €	+ 800.00 €

Délibération 2021 / 158 : Décision modificative n°2 du Budget de Beauclair

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
77	774		Subventions exceptionnelles		+ 3 470.00 €
011	61521		Terrains	+ 1 800.00 €	
011	615228		Autres bâtiments	+ 1 670.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				+ 3 470.00 €	+ 3 470.00 €

Délibération 2021 / 159 : Remise gracieuse de la dette de l'entreprise « En Forme »

Suite à la crise sanitaire, la salle de remise en forme a dû fermer ses portes en avril 2020 et n'a pu à partir de mars 2020 honorer ses loyers. Le conseil communautaire à l'unanimité accepte la remise gracieuse de la dette de l'entreprise « En Forme », qui occupait l'espace situé sous la piscine de Ribérac, la dette s'élève à 1 495 €.

Délibération 2021 / 160 : Constitution d'une provision pour créance douteuse pour le budget principal

Le Président présente des créances douteuses pour des impayés sur l'exercice 2019 sur le budget principal d'un montant de 15 466.65 €, se décomposant ainsi : Accueils périscolaires / CLSH : 1 915.35 €, loyers : 648.12 €.

Récupération de l'avance à une entreprise suite à la liquidation judiciaire de cette dernière : 12 903.18 €

De plus, les élus de la CCPR ont décidé d'anticiper l'absorption du déficit de la ZAE des Jarissous en provisionnant au BP 2021 la somme de 200 000 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte de constituer une provision pour ces créances douteuses et pour l'anticipation de l'absorption du déficit de la ZAE des Jarissous par le budget principal, et d'inscrire au budget principal le montant du risque encouru, soit 215 466.65 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

Cette provision sera inscrite sur l'exercice 2021 par décision modificative pour un montant de 2 564 €, les 12 903,18 € et les 200 000 € ayant déjà été budgétés.

Délibération 2021 / 161 : Décision modificative n°4 du Budget Principal

Le conseil communautaire à l'unanimité (1 abstention) accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
041	21738	01	Autres constructions	+ 10 260.00 €	
020	020	01	Dépenses imprévues	- 4 847.20 €	
21	217351	09	Install géné, agencements	+ 3 850.00 €	
21	2183	10	Matériel de bureau et informatique	+ 997.20 €	
21	2188	33	Acquisition Matériel voirie	- 37 600.00 €	
23	231711	26	Immo corpor reçu MAD	- 11 000.00 €	
21	2182	06	Acquisition véhicule hors voirie	+ 6 539.00 €	
21	2182	20	Acquisition de véhicule voirie	+ 15 000.00 €	
21	217351	50	Install générales, agencements, aménagements des constructions	- 9 000.00 €	
21	2188	11	Autres immo corporelles	+ 9 000.00 €	
23	231711	32	Immo corpor reçu MAD	- 16 000.00 €	
27	2764	01	Créances sur des particuliers et autres personnes de droits privés	+ 39 214.00 €	
20	202	25	Frais liés à la réal doc urb	+ 9 000.00 €	
21	2188	38	Autres immo. Corporelles	- 5 000.00 €	
13	1312	06	Subv équip transf.- Régions		+ 6 539.00 €
041	2031	01	Frais d'études		+ 10 260.00 €
021	021	01	Virement de la section de fonct.		- 6 386.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				10 413.00 €	10 413.00 €
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
011	60621		Combustibles	+ 20 000.00 €	
011	60622		Carburant	+ 13 000.00 €	
011	60631		Fournitures entretien	+ 2 700.00 €	
011	61551		Matériel roulant	+ 45 000.00 €	
011	615231		Voiries	+ 850.00 €	
011	615232		Réseaux	+ 3 600.00 €	
011	6257		Réception	+ 980.00 €	
011	60632		Fournitures de petit équipement	- 4 307.00 €	
011	6227		Frais actes et contentieux	+ 1 500.00 €	
011	6231		Annonces et insertions	- 400.00 €	
011	62381		Divers	- 3 600.00 €	
011	6283		Nettoyage des locaux	+ 900.00 €	
011	6355		Taxes et impôts sur les véhicules	+ 300.00 €	

011	6574		Subv de fonct aux assos et autres personnes de droits privés	- 39 214.00 €	
011	62878		Remb frais à d'autres organismes	+ 6 079.00 €	
65	65548		Autres contributions	+ 6 799.00 €	
74	74758		Participation autres organismes		+ 180.00 €
67	6745		Sub aux personnes de droit privé	+ 1 495.00 €	
68	6817		Dot aux prov pour dépréciation des actifs circul	+ 2 564.00 €	
014	7398		Reversements, restitutions et prel divers	+ 1 064.00 €	
014	7391178		Autres resti au titre de dégrèvements sur contrib	+ 12 218.00 €	
022	022		Dépenses imprévues	- 64 962.00 €	
023	023		Virement section inv.	- 6 386.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				+ 180.00 €	+ 180.00 €

Délibération 2021 / 162 : Attribution de compensation définitives (AC) 2021

Le conseil communautaire valide à l'unanimité de fixer les Attributions de Compensation définitives de l'année 2021 sur la base des AC 2020, aucune charge complémentaire n'ayant été transférée depuis.

Le montant prévisionnel des AC 2021 est arrêté à la somme de 1 326 774 €.

1-3 Marchés Publics – Rapporteur Jean-Didier Andrieux

Délibération 2021 / 163 : Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché relatif à la fourniture de matériaux de voirie

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer les pièces contractuelles de chaque lot avec lesdites sociétés.

- Lot n°1, Fourniture d'enrobés à froid : TRANSPORT PEYROU
- Lot n°2, Fourniture d'émulsion de bitume : EUROVIA LIANTS SUD OUEST
- Lot n°3, Fourniture de grave émulsion : EUROVIA AQUITAINE
- Lot n°4, Fourniture de granulats dioritiques : CARRIERE DE THIVIERS
- Lot n°5, Fourniture de matériaux calcaires : CARRIERE DE THIVIERS

Délibération 2021 / 164 : Autorisation donnée à Monsieur le Président de lancer et signer un marché relatif à l'acquisition de matériel pour le fauchage de la voirie communautaire

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à lancer la consultation relative à l'acquisition de ce matériel et à signer toutes les pièces contractuelles du marché issue de cette consultation.

- Lot 1 : Acquisition d'un tracteur épareuse dont le montant prévisionnel est de 117 000 € HT,
- Lot 2 : Acquisition d'une banqueteuse dont le montant prévisionnel est de 12 500 € HT

1-4 Ressources Humaines – Rapporteur Yves Mahaud

Délibération 2021 / 165 : Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire à l'unanimité modifie le tableau des effectifs afin de prendre en compte les modifications de postes suivants :

- création d'un poste d'ATSEM principal 2° classe à 35 heures pour augmentation de temps de travail
- création d'un poste d'adjoint technique à 35h pour mutation d'un agent en poste par voie de mise à disposition
- création de postes pour stagiairisation au 1^{er} janvier 2022 :
 - un poste d'adjoint technique à 33h
 - un poste d'adjoint d'animation à 35h
 - un poste d'adjoint d'animation à 33h
 - un poste d'adjoint d'animation à 23h

-Suite aux créations de poste pour avancements de grades actées par délibération le 28/09/2021, suppression des postes suivants, les agents concernés étant désormais titulaires d'un autre grade :

- un poste d'adjoint d'animation principal 2° classe à 35h
- un poste d'adjoint administratif principal 2° classe à 30h
- un poste d'adjoint administratif principal 2° classe à 35h

-après validation du CT du 9 novembre, suppression des postes suivants :

*Un poste de technicien principal 1° classe à 35h, un poste de technicien principal 2° classe à 35h et un poste de technicien à 35h, le poste de responsable voirie pour lequel ces postes avaient été créés étant pourvu par voie contractuelle

*Un poste d'adjoint technique à 11h, suite à un départ à la retraite

*Un poste d'animateur principal 1° classe à 35h, suite au recrutement du responsable enfance/jeunesse sur un autre grade.

Le tableau des effectifs compte désormais 114 postes pourvus représentant 106 ETP, 9 disponibilités et 18 postes vacants.

La collectivité compte par ailleurs, en dehors du tableau des effectifs, 27 agents contractuels représentant 21 ETP, dont 3 CDD en direct de la collectivité, 1 contrat de projet et 23 agents employés par le biais du Centre de Gestion.

Délibération 2021 / 166 : Création de poste en Contrat à Durée Déterminée

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de créer un poste contractuel d'une durée de 1 an pour un agent des services techniques en poste dans la collectivité depuis le 1^{er} août 2019 par le biais du Centre de Gestion.

Cette proposition a reçu l'aval de la commission Administration Générale et Ressources Humaines et répond aux objectifs des Lignes Directrices de Gestion concernant la résorption de l'emploi précaire.

Délibération 2021 / 167 : Remisage d'un véhicule de service

Par délibération n°2021-46 du 23 mars 2021, Mme Sara Wenig, responsable du développement, a été autorisée à remiser son véhicule de service à son domicile au titre de l'année 2021. Cette autorisation, délivrée pour une durée d'un an et renouvelable, doit faire l'objet d'un document écrit. Le conseil communautaire à l'unanimité décide de renouveler l'autorisation de remisage à domicile au titre de l'année 2022.

Délibération 2021 / 168 : Remboursement tests antigéniques à la demande de la collectivité

Sur demande de leur hiérarchie, des agents de la CCPR ont été amenés à pratiquer un test de dépistage COVID car ils avaient été en contact avec un collègue qui s'était avéré positif au COVID. La demande ayant été faite très rapidement, les agents n'étaient pas encore considérés comme cas contacts.

Or désormais les tests de dépistage COVID, qu'ils soient antigéniques ou PCR, ne sont plus pris en charge lorsqu'ils sont réalisés de façon spontanée par des personnes n'ayant pas le parcours vaccinal complet.

Le conseil communautaire à la majorité (10 abstentions – 4 contre) accepte que la collectivité prenne en charge, auprès des agents ou du professionnel réalisant le test, le montant des tests antigéniques pour les agents non cas contacts et n'ayant pas le parcours vaccinal complet lorsqu'ils sont amenés à réaliser un test à la demande de leur hiérarchie.

Délibération 2021 / 169 : Adoption du Protocole Chaleur

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le protocole chaleur qui présente les procédures à mettre en place selon les services et les conduites à tenir en cas de fortes chaleurs.

Délibération 2021 / 170 : Adoption de l'Accueil Sécurité des agents

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte la procédure d'accueil Sécurité a vocation à présenter aux nouveaux agents l'ensemble des données liées à la santé et sécurité dans la collectivité : équipements de protection individuelle remis ou à remettre, formations à réaliser, toutes procédures santé sécurité et tous registres mis en place.

Délibération 2021 / 171 : Adoption du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le conseil communautaire à l'unanimité adopte le DUERP, La collectivité a la responsabilité de la santé et de la sécurité de ses agents. Dans cette optique, il est nécessaire de recenser les risques de chaque poste de travail et de proposer des solutions chiffrées pour y remédier. C'est l'objectif du DUERP.

Le DUERP tel qu'il est présenté ici a fait l'objet d'un travail par groupes d'agents volontaires accompagnés de l'assistant de prévention pour chaque unité de travail.

Les services seront sollicités pour mettre à jour les fiches par unité de travail qui seront actualisées chaque année en CHSCT.

Délibération 2021 / 172 : Ratios d'avancement de grades

L'avancement de grade est déterminé sur la base d'un taux de promotion fixé après avis du Comité technique. La collectivité doit fixer ce taux (ou ce ratio) promus/ promouvables. Par délibération 2019-101 du 18 juillet 2019, la collectivité fixe à 100% les taux d'avancement pour chaque grade présent dans le tableau des effectifs. Il convient de délibérer à nouveau afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dénominations des grades mises en place en janvier 2021 :

- filiale culturelle : grade d'attaché de conservation du patrimoine inexistant jusqu'à présent ;
- filiale sociale : les éducateurs principaux de jeunes enfants sont désormais éducateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de fixer les taux d'avancement à 100% pour tous les grades ainsi que c'était le cas sur la précédente délibération.

2 - POLE A LA POPULATION**2-1 Sport – Rapporteur Jean-Pierre Chaumette****Délibération 2021 / 173 : Attribution des subventions sportives 2021**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes, sur proposition de la commission sport et activités de pleine nature du 26 octobre.

Associations - Ecoles de sport	2020	Propositions
Ribérac épée	675	555
CAR Judo	1 060	660
Hand Ball Ribérac	1 102	1 025
Football Tocane	1 400	1 510
Périgord orientation Plaisirs	710	590
Tennis Val de Dronne	1 230	2253
Badminton	510	505
CAR rugby	680	1 210
GIPS Basket	Non demandé	955
CAR Tennis	1 535	1 445
Tennis de Table	475	485
RAID/Trail	2020	Propositions
Trail de la Double / Siorac de Ribérac	Trail réalisé - Sub non versée	300€
Raid en Val de Dronne	Pas de demande Pas de Trail (COVID)	1 000€
Les Foulées du Père Noël	2020	300€
Demandes diverses	2020	Propositions
TC Verteillacois	Championnat nouvelle Aquitaine Elite/Espoir	700

2-2 Culture – Rapporteur Catherine Bezac-Gonthier**Délibération 2021 / 174 : Attribution des subventions culturelles 2021 - Subvention hors SICC**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer les subventions ci-dessous.

Demandes hors SICC	Attribué 2020	Proposition de la commission
Douchapt Blues	2 000 €	2 000€
Liberté FM	1 000 €	1 000€
Isabelle FM	1 000 €	1 000€
Ciné passeur	800 €	2 000€
Itinéraire Baroque	1 000€	2 000€
Musique Irlandaise	xxx	900€
Total		8 900 €

Délibération 2021 / 175 : Attribution des subventions Jeunesse 2021

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer les subventions ci-dessous.

Demandes	Objet	Proposition de la commission
Du Périgord aux grandes écoles	Association visant à favoriser la réussite des jeunes périgourdins en leur offrant les mêmes chances que les lycéens des grandes aires urbaines en luttant notamment contre le déficit d'information et la tendance à l'autocensure	500€
Solène Clément et Axel Duboë	Rallye raid solidaire : 41 Troffy	250€
Classe SEGPA Collège Arnaud Daniel	Voyage scolaire en école de voile pour 45 élèves des classes de SEGPA du Collège Arnaud Daniel	500€
	Total	1 250 €

3 - POLE AMENAGEMENT et DEVELOPPEMENT**3-1 – Développement Economique – Rapporteur Patrick Lachaud****Délibération 2021 / 176 : Coordination d'un Salon de l'Habitat et de la Construction en Ribéracois**

L'an passé, la commune de Ribérac aurait dû accueillir un Salon de l'Habitat. Dans un contexte de crise sanitaire, cet événement n'a pas eu lieu. Environ 70 exposants devaient y participer et avaient déjà contribué financièrement à ce dernier. Suite à une sollicitation des entreprises mobilisées, il est demandé que la CCPR se positionne sur cet événement structurant pour le territoire et qu'elle permette que cette action ait lieu en 2022.

Le Salon de l'Habitat et de la Construction (nom provisoire) aurait lieu sur trois jours, Espace André Malraux à Ribérac, ainsi que sur les espaces extérieurs en proximité immédiate de la salle, du vendredi 23 au dimanche 25 septembre 2022.

Il s'agira de rassembler l'ensemble des professionnels de l'habitat et de la construction implantés sur le Ribéracois afin qu'ils puissent exposer leurs produits et services aux visiteurs et qu'il puisse faire part de leur savoir-faire. Au fil de ce salon, en passant de la construction d'une maison traditionnelle à la maison de Demain, des aménagements intérieurs vers l'extérieur (paysagiste, piscine), de la réhabilitation à la rénovation notamment énergétique, tout en y associant le montage financier (courtiers, banque, aides financières (PIG, ANAH, etc.) nécessaire à la réalisation des projets, cet événement permettra à chacun de pouvoir concrétiser son projet et de trouver des interlocuteurs en capacité de répondre à ses questionnements.

Ouvert au grand public, et notamment aux élèves des lycées professionnels du territoire sur la journée du vendredi, cet événement vise à toucher toutes les tranches d'âges et différents profils.

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte que :

- La CCPR soit coordinatrice de ce salon,
- La CCPR s'implique dans l'installation des stands et la logistique afférente à cette manifestation.

3-2 – Habitat – Rapporteur Francis Lafaye**Délibération 2021 / 177 : Augmentation des objectifs dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de l'Habitat (PIG)**

Lors du comité de pilotage du 6 mai 2021 il a été décidé à l'unanimité d'augmenter, par avenant les objectifs afin de ne pas freiner la dynamique actuelle et permettre à chaque dossier éligible d'obtenir les mêmes aides.

Afin de permettre l'avenant 3 de la convention de programme le conseil communautaire à l'unanimité approuve la modification des objectifs comme suit :

	Avenant 1	Avenant 3
Travaux maintien à domicile	25 dossiers	25 dossiers
Travaux de lutte contre la précarité énergétique	45 dossiers	65 dossiers
Travaux propriétaires bailleurs	2 dossiers	2 dossiers
Total	72 dossiers	92 dossiers

Délibération 2021 / 178 : Contribution par habitant pour recouvrement de l'autofinancement en 2021 pour le Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'habitat du bassin Ribéracois/Double

La troisième tranche du PIG a pris effet au 1^{er} janvier 2021. Suite à l'augmentation des objectifs pour cette dernière année du Programme il convient de réévaluer le coût du PIG par habitant pour 2021.

Pour information, le reste à charge du PIG est estimé à 84 821€ **soit 3.23€** par habitant constituant le groupement de commande. La maquette financière définitive 2021 est la suivante :

Nature des Dépenses	Montant TTC	Subventions ANAH ET CD prévisionnelles	Reste à charge	A charge de la CCPR (2.49€) (19 607 habitants)	A charge de la CCPSA (2.49€) 6 665 habitants
Prestation SOLIHA (1)	85 560	68 448	17 112	12 771	4341
Subventions à verser aux Propriétaires pour leurs travaux (3)	48 275		48 275	36 028	12 247
Sous total	133 835	68 448	65 387	48 799	16 588
Salaire chargée de mission + frais administratifs (2)				A charge de la CCPR (0.74€) (19 607 habitants)	A charge de la CCPSA (0.74€) (6665 habitants)
	19 434		19 434	14 504	4 930
Total	153 269	68 448	84 821	63 303	21 518

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de valider le nouveau montant par habitant soit 3.23 € par habitant et autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre du PIG.

Délibération 2021 / 179 : Convention de cadre/de programme avec l'ANAH – PIG 2022

Par délibération du conseil communautaire, en date du 27 mai 2021 (2021/99), il a été choisi d'adhérer au groupement de commande avec la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour prolonger pour une période d'un an le PIG Habitat et d'être l'organisme coordonnateur de ce groupement. La prolongation du PIG pour un an prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Afin de permettre l'engagement de ce nouveau programme d'aide à l'amélioration de l'habitat, il convient que le Conseil Communautaire, maître d'ouvrage de la procédure, approuve la convention cadre devant intervenir avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et le Conseil Départemental de la Dordogne.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver la réalisation de ce programme, de décider de conventionner avec l'ANAH et le Conseil Départemental de la Dordogne, d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention ainsi que tous documents s'y rapportant et de solliciter les différents financements se rapportant à ladite opération

Délibération 2021 / 180 : Comité de pilotage du PIG Habitat 2022

Dans le cadre du lancement du nouveau Programme d'Intérêt Général de l'Habitat 2022 un comité de pilotage doit être mis en place. Comme convenu dans la convention de coordination passée avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye, ce comité de pilotage sera commun à l'étude pré-opérationnelle en cours.

- 1 élu représentant les communes de plus de 3 500 habitants, et un suppléant de la CCPR,
- 1 élu représentant les communes de 1 000 à 3 500 habitants, et un suppléant de la CCPSA,
- 1 élu représentant les communes de moins de 1 000 habitants, et un suppléant de la CCPR,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte de désigner au Comité de Pilotage du PIG 2022 les représentants suivants :

Représentant les communes de moins de 1000 habitants ;

- Michel DESMOULIN Titulaire /Monique BOINEAU SERRANO Suppléante

Représentant des communes de plus 3500 habitants ;

- Laurent CASANAVE Titulaire /Gilbert Pezon Suppléant

Le président du comité de pilotage du PIG sera Francis LAFAYE Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la CCPR.

Délibération 2021 / 181 : Contribution par habitant pour recouvrement de l'autofinancement en 2022 pour le Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'habitat du bassin Ribéracois/Double

Le nouveau PIG prenant effet au 1^{er} janvier 2022 il convient de fixer le coût par habitant.

Le reste à charge pour 2022 du PIG est estimé à 82 100 € **soit 3,13 €** par habitant constituant le groupement de commande. La maquette provisoire 2022 est la suivante :

Nature des Dépenses	Montant TTC	Subventions ANAH ET CD prévisionnelles	Reste à charge	A charge de la CCPR (2.39€) (19 607 habitants)	A charge de la CCPSA (2.39€) 6665 habitants
Prestation SEGAT (1)	71 952	57 561	14 391	10 740	3 651
Subventions à verser aux Propriétaires pour leurs travaux (3)	48 275		48 275	36 028	12 247
Sous total	120 227	57 561	62 666	46 768	15 898
Salaire chargée de mission + frais administratifs (2)				A charge de la CCPR (0.74€) (19 607 habitants)	A charge de la CCPSA (0.74€) 6665 habitants
	19 434		19 434	14 504	4 930
Total	139 661	57 561	82 100	61 272	20 828

Ce reste à charge est à répartir entre la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) et la

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de valider le nouveau montant par habitant soit 3,13 € par habitant et autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre du PIG.

Délibération 2021 / 182 : Adoption du plan de financement prévisionnel de l'étude pré opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH)

L'étude démarrera courant décembre 2021 et doit être remise en juin 2022 au plus tard. Sur la base de ce travail la CCPR devra alors dans un deuxième temps définir les critères pour le nouveau programme d'aides à la rénovation des logements. Ce nouveau programme doit être opérationnel dès le mois de janvier 2023 pour prendre le relais du dispositif du PIG habitat actuellement en cours.

L'étude pré opérationnelle s'élève à 66 480 € TTC. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Co financeur	Montant
ANAH	27 700 €
CD 24 (contrat territorial de la CCPR)	11 080 €
CCPSA	19 390 €
Autofinancement (Part CCPR)	8 310 €
Total 66480 €	Total 66480 €

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte de bien vouloir adopter le plan de financement proposé ci-dessus et d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'ANAH et du CD 24, les subventions mentionnées.

3-3 – Développement durable – Rapporteur Allain Tricoire**Projet de délibération 2021 / 183 : Autorisation donnée au Président de déposer un dossier auprès de la Région Nouvelle Aquitaine au titre de l'Appel à Projet (AAP) Nature et transition****1. Présentation de l'AAP**

L'AAP Nature et transitions est de nouveau lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis le 1^{er} octobre 2021. Pour rappel, le projet de création d'un agro verger sur le site des Rebeyrolles à Villetoureix est cofinancé dans le cadre de cet AAP suite à une candidature que la CCPR avait déposée en 2020.

Cet AAP vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions au service de la biodiversité.

Les projets peuvent être cofinancés sur une période de deux ans mais il est attendu des candidats une projection à plus long terme (3 à 5 ans) pour démontrer que ces projets s'inscrivent dans une dynamique plus globale (de type PCAET – plan d'actions pluriannuel).

2- Présentation du positionnement de la CCPR

Après une présentation de l'appel à projet en Commission développement durable, la sous-commission « Environnement – Biodiversité » a travaillé à la structuration d'une candidature présentant cinq projets potentiels :

- 1- Expérimentation de l'éco pâturage sur le territoire de la CCPR pour l'entretien de zones naturelles et lutter également contre l'ambrosie. (Communes concernées : Douchapt, La Tour Blanche, Montagrier, Ribérac, Saint-Victor, Venduire) ;
- 2- Création d'un réservoir de biodiversité favorisant la pollinisation et développement d'un agro verger et de l'éco pâturage en zone urbaine (commune de Ribérac) ;
Projet multi composantes sur une parcelle communale dans le quartier de la Collégiale Notre Dame/ Cimetière/ rue du Four présentant un cheminement pour les promeneurs et offrant un très beau point de vue sur la ville (3ha).
- 3- Renaturation, végétalisation et aménagement d'une zone humide à vocation pédagogique sur la commune de Lisle : projet intégré de renaturation de la zone humide derrière le camping de Lisle avec création d'une mare, plantation de haies, d'arbres fruitiers, d'arbre de hauts jets, gestion de haie mature (valorisation, régénération), valorisation grand public via un observatoire surélevé.
- 4- Création d'un corridor écologique et végétalisation d'un site dédié à de l'hébergement touristique (commune de Douchapt) :

Recréer un corridor écologique tout autour du site de Beauclair afin d'aménager une trame verte pour la faune et de végétaliser le site avec des essences adaptées et pollinisatrices et ~~pose~~ de nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes, abris à chauvesouris... (environ 350 m²).

5- Création de l'outil pédagogique « Le Sac à Dos du Petit Naturaliste » permettant la découverte de l'ensemble des sites naturels préservés sur le Ribéraçais et l'apprentissage du fonctionnement des milieux et des écosystèmes.

Pour l'ensemble de ces projets, la CCPR travaillera en partenariat avec de nombreux acteurs : Communes, CEN, Prom'haies, le SRB, EPIDOR.... Les actions sont en cours de chiffrage. Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à déposer notre candidature auprès de la Région Nouvelle Aquitaine

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10